



CONSEIL INTERCOMMUNAL DE RÉGION DE NYON

Procès-verbal de la séance du mercredi 10 octobre 2024 à 19 h 30

Salle communale de Chavannes-des-Bois

Mme la Présidente Amélie Cherbuin ouvre la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Intercommunal ainsi qu'à ceux du CoDir et aux représentants de la presse. Elle remercie la commune de Chavannes-des-Bois pour l'accueil et l'organisation qui a été mise en place pour cette assemblée.

1. Présences

Selon le contrôle électronique 41 communes sont présentes, représentant un total de 118 voix. 8 personnes arrivent après l'appel représentant 10 voix, ce qui porte les voix à 128.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Sont excusés : Juliette Leprince-Ringuet, Perroy – Raphaël Widmer et Martial Besson, Vinzel – Tamara Courvoisier, Florence Ursenbacher, et Jean-Marc Grüninger, Luins – Pierre Stämpfli, Chavannes-de-Bogis – Rupert Schildböck et Steve Binggeli, Gland – André Paratte, Bursinel – Geneviève Lejeune, Arzier-le-Muids – Margareth Ruchti et Christian Hay, Rolle – Corinne Vioget Karadag, Nyon – Marinella Page, Bursins – Christian Brügger, Arzier-le-Muids – Leonardo Scapozza, Grens – Gianluca Allaria et Cédric Gorgerat, Gingins – Gerhard Odermatt, St-Cergue – Olivier Gudet, Gilly – Alexandre Legrain, Crassier – Christel Burri, Signy-Avenex.

2. Présentation des changements d'horaires CFF 2025

M. Gérard Produit introduit Mme Soraya Moustadrif et M. Adrien Theler représentants des CFF qui présentent le nouvel horaire CFF dès le 15 décembre 2024. Certains délégués ont pu participer aux séances de coordination des transports publics organisés avec Région de Nyon.

M. Adrien Theler explique que le 15 décembre 2024, les CFF vont mettre en place un nouvel horaire, ce sera le plus grand changement depuis 20 ans pour la Suisse romande. L'ancien horaire étant devenu obsolète au vu de nos jours où il y a beaucoup plus de clients et de trains. Des travaux importants devront être faits, car certaines installations ferroviaires arrivent en fin de cycle. En introduisant quelques minutes de plus dans les différentes gares de Suisse romande on arrive à ajouter un peu d'air dans ce système qui arrive à saturation. Ainsi l'horaire sera stabilisé et les correspondances sécurisées.

Il présente une petite vidéo et explique les différents changements d'horaires. Cette vidéo ainsi que la présentation sera disponible sur le site de Région de Nyon sous séance 10.10.2024.

Le représentant de la Direction Générale de la mobilité, M. Julien Niquille, explique les différents changements dans les transports publics. Cette présentation sera aussi disponible sur le site de Région de Nyon, dès que la communication de la DGMR au niveau du canton sera effectuée.

M. Gérard Produit rappelle que la Région de Nyon a fait voter un crédit pour renforcer l'offre ce qui a permis aussi de l'améliorer.

Il n'y pas de questions, M. Gérard Produit remercie les intervenants pour leur exposé et de leurs efforts pour améliorer les dessertes.

3. Assermentation

Mme la Présidente demande aux délégués qui doivent se faire assermenter de se lever.

Elle lit la prestation de serment et assermente les délégués suivants : Jean-Valentin de Saussure, Mies – Natacha Jaquier, Mont-sur-Rolle – Adrian Hochreutener, Gland – Pierre-Alain Bringolf, Gland et Philippe Kaspar, Grens.

4. Adoption de l'ordre du jour

Il n'y a pas de demande de modification de l'ordre du jour. Personne dans l'assemblée ne demandant la parole, Mme la Présidente procède au vote.

L'ordre du jour est adopté par 124 oui, 0 non et 1 abstention

5. Communications du Bureau du Conseil intercommunal

Mme la Présidente rappelle que lorsque les délégués prennent la parole ils donnent leur nom et prénom ainsi que le nom de leur commune afin de faciliter la prise du Procès-verbal.

Elle excuse Mme Valérie Jeanrenaud du Codir.

Mme la Présidente rappelle qu'en cas d'absence, seuls les suppléants attitrés et enregistrés comme tels, peuvent siéger. Chaque délégué a un ou une suppléant-e attitré-e qui est enregistré dans le programme informatique.

Elle rappelle l'article 40 de la Loi sur les communes concernant le secret de fonction : les membres du Conseil intercommunal et du Codir sont soumis au secret de fonction. A ce titre ils doivent traiter de manière confidentielle tous faits ou renseignements dont ils ont connaissance dans l'exercice de leur mandat et dont la divulgation est limitée en vertu de la Loi d'une décision de l'autorité publique, si ces informations peuvent léser un intérêt public ou privé prépondérant au droit de la personnalité, si ces informations peuvent interférer dans une procédure judiciaire ou administrative en cours ou si elle est prohibée en vertu d'un huis clos prononcé au Conseil. S'il doit y avoir des faits qui sont couverts par le secret de fonction et qui ont été divulgués, le Bureau du Conseil en informe le Préfet qui va instruire une enquête administrative. Lorsque cette enquête révèle des faits susceptibles de poursuites pénales, le Préfet transmet au procureur les faits concernés. Elle rappelle que lorsque les membres siègent en commission et qu'ils ont connaissance de faits confidentiels, cela doit rester confidentiel.

L'article 40 de la Loi sur les communes, lettre h dit que la commission peut recevoir et auditionner un intervenant extérieur pour un objet précis, mais il faut en informer le Codir. Si les membres des commissions doivent consulter des personnes en interne, le Codir peut demander aussi à être entendu. S'il devait y avoir un engagement financier il faut avoir l'accord du Codir.

Mme la Présidente informe que les délégués vont recevoir l'échéancier 2025 avec la convocation pour le CI du 30.10.2024. Elle demande que des communes se proposent pour la tenue des séances 2025.

6. Communications du CODIR

M. Bruno Dard présente la plate-forme RegiONtroc qui donne une seconde vie aux objets professionnels de nos communes membres. Cette plateforme permet l'échange, la vente ou le prêt de matériel communal. Accès et informations à la version bêta : regiontroc.ch

Il rappelle le petit-déjeuner de décembre où sera évoquée l'économie circulaire.

M. Frédéric Mani excuse l'absence de M. Boris Mury, qui est en vacances

7. Adoption du procès-verbal de la séance du 19.06.2024

Mme la Présidente demande s'il y a des modifications ou remarques ?

Il n'y a pas de remarque, la Présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le procès-verbal de la séance du 19.06.2024, est adopté par 107 oui, 0 non et 20 abstentions

8. Préavis 40-2024 : Etat financier du fonds TP régional 2010-2024

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission des Finances (CoFin) pour lire les conclusions de son rapport.

M. Jacques Tschudin, Rolle, lit les conclusions du rapport de la CoFin qui conclut à l'acceptation de ce préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente procède au vote.

Le préavis 40-2024 : Etat financier du fonds TP régional 2010-2024 est adopté par 124 oui, 0 non et 0 abstention

9. Préavis 41-2024 : Adoption de la Vision territoriale transfrontalière

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission Adhoc (CoHa) pour lire les conclusions de son rapport.

Mme Evelyne Vogel, Trélex, lit les conclusions du rapport de la CoHa qui conclut à l'acceptation de ce préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le Préavis 41-2024 : Adoption de la vision territoriale transfrontalière est adopté par 121 oui, 4 non et 1 abstention

10. Préavis 42-2024 : DISREN : Aménagement d'arrêt de bus à Chavannes-de-Bogis :

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission Ad'hoc (CoAH) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 42-2024.

M. Roberto Dota, Chavannes-des-Bois, en remplacement de M. Schildböck rapporteur, lit les conclusions du rapport de la commission Ad'hoc qui recommande d'accepter ce préavis.

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission des Investissements (Colnv) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 42-2024.

Mme Valérie Mausner Leger, Nyon, rapporteuse, lit les conclusions du rapport de la commission Colnv qui recommande d'accepter ce préavis avec deux vœux.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Gérard Produit répond aux vœux de la commission des Investissements : l'un est d'avoir une participation financière du centre commercial de Chavannes-de-Bogis : il n'est pas certain que partout où il y a des arrêts de bus à proximité des entreprises, celles-ci participent financièrement. Toutefois dans le cas présent les négociations entre la commune et le centre commercial ont permis de récolter la somme de CHF 20'000. Le plan de mobilité qui a été demandé par la commission fera l'objet d'un courrier à la Direction du centre commercial leur signifiant qu'on attend de leur part un plan de mobilité. Région de Nyon a aussi des collaborateurs qui travaillent sur les plans de mobilité pour les entreprises. Pour la question de la participation des communes non-membres, la Municipalité de Chavannes-de-Bogis va écrire aux communes concernées. Si elle obtient des montants, ils viendront en déduction de sa participation.

M. Pierre Stampfli, Chavannes-de-Bogis, rappelle qu'il y a des années il y avait déjà un arrêt de bus à Chavannes centre, cet arrêt avait été supprimé avec les nouveaux horaires. Chavannes centre a donc déjà participé financièrement et participera une seconde fois pour cet arrêt du bus, c'est donc normal que s'il y a une participation elle revienne à la commune de Chavannes.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le préavis N° 42-2024 : DISREN : Aménagement d'arrêt de bus à Chavannes-de-Bogis est adopté par 105 oui, 1 non et 05 abstentions

11 . Election de deux membres pour la Commission des investissements

Mme la Présidente rappelle que cette commission est composée actuellement de cinq personnes, soit Mme Danielle Collomb, Tartegnin – M. Frédéric Guilloud, Arzier-le-Muids – M. Antoine Nicolas, Begnins - M. Pascal Colombo, Genolier et Mme Valérie Mausner Leger, Nyon.

Il faut encore deux membres.

Mme la Présidente a reçu une candidature par mail de Mme Marinella Page, Bursins.

M. Mario-Charles Pertusio, Eysins, propose M. Christian Arnoux, Eysins qui accepte.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Ces deux personnes sont nommées par acclamation.

Mme Marinella Page, Bursins et M. Christian Arnoux, Eysins sont nommés membres de la Commission des investissements par acclamation

12. Nomination d'un deuxième vice-président et d'une scrutatrice suppléante

L'ordre du jour mentionne une scrutatrice suppléante, car lors de la dernière séance, Mme la Présidente avait proposé que les personnes intéressées se fassent connaître après la séance. Elle a reçu la candidature de deux personnes, soit M. Jacques Tschudin, Rolle pour le poste de deuxième vice-président et de Mme Eva Schultz, Bursinel, pour le poste de scrutatrice suppléante.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Ces deux personnes sont élues par acclamation.

M. Jacques Tschudin, Rolle, est nommé 2^{ème} vice-président et Mme Eva Schultz, Bursinel, est nommée scrutatrice suppléante par acclamation

13. Annonce des préavis à venir

Le CoDir annonce les prochains préavis et Mme la Présidente demande des propositions pour les commissions à nommer :

Le préavis 44-2024 concernant le Budget 2025 sera traité par la commission des Finances.

Préavis 45-2024 : Demande de crédit pour soutenir les activités de l'Usine à gaz durant la période 2025-2028 :

La commission des Finances étudiera ce préavis ainsi qu'une commission ad'hoc.

Sont nommés :

Mme Monya Jaccard, Burtigny – Mme Corinne Vioget Karadag, Nyon – M. Didier Blanchard, Perroy – M. Jean-Valentin de Saussure, Mies et Danielle Collomb, Tartegnin

Séance le 28.10.2024 à 18 h

Préavis 46-2024 : Participation financière pour l'accompagnement opérationnel du fonds régional de mobilité 2024-2028 :

La commission de Mobilité étudiera ce préavis ainsi qu'une commission ad'hoc.

Sont nommés :

M. Mario-Charles Pertusio, Eysins – Mme Johanna Pini, Crans – Mme Cécile Rod, Rolle – M. Frédéric Guilloud, Arzier-le-Muids – M. Philippe Schirato, Founex

Séance le 07.11.2024 à 18 h

14. Divers et propositions individuelles

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Valérie Issumo, Marchissy, attire l'attention de l'assemblée sur des doublons ou manque d'efficience qu'elle a déjà constaté. Par exemple e-troc est bien mais elle constate qu'il y a déjà anibis et que nous ne sommes que 47 communes. Si une commune a quelque chose à donner à une autre commune, elle envoie un courriel. Elle trouve paradoxal qu'on ouvre des onglets dans des webs. On parle de e-pollution et d'efficience. Si on prend l'exemple d'une commune qui fait une information pendant un mois pour donner ou vendre 200 chaises, si aucune autre commune n'est preneuse, elle les met sur anibis. On parle aussi de la biodiversité qui était le domaine de Parc Jura vaudois, c'est très bien de rappeler que les haies de laurelles peuvent être remplacées, mais finalement qui fait quoi ? Est-ce qu'il n'y a pas autre chose à faire de bien plus important ?

Par exemple en début de cette séance on a vu que Marchissy passe de 2 bus à 1 bus et on ose quand même parler du Grand Genève. On se sent de moins en moins intégrés au Grand Genève. Prenez l'exemple d'une maman qui a des enfants et qui a une poussette et des bagages, cela devient difficile pour elle d'aller à Genève. Il faut passer des petits ponts au-dessous de la gare de Gland.

Mme Valérie Issumo souhaite qu'on remette les priorités au goût du jour, ne pas oublier que si on parle de biodiversité, il y a déjà des acteurs qui s'en occupent et pour lesquels chaque commune paie. Il faut arrêter les doublons.

Le Codir en prend note et répondra séparément.

Mme Danielle Collomb, Tartegnin, fait partie de la commission des investissements et informe que M. Antoine Nicolas, Begnins, ne vient jamais, ce qui fait que la commission siège toujours à 4. Elle demande si les deux nouveaux membres peuvent siéger tout de suite ?

Mme la Présidente lui répond oui.

Mme Valérie Mausner Leger, Nyon, remercie la Présidente d'avoir rappelé les articles concernant le secret de fonction. C'est toujours bien de savoir ce qu'on a à faire et de pas à faire. Actuellement 3 commissions ont travaillé sur le préavis 43 – Télé-Dôle : commission des Finances, des Investissement et Ad'Hoc. Ce sujet suscite évidemment beaucoup de questions. Elle demande s'il est possible de se parler entre commissions ? Elle a posé la question à la DGLC afin d'avoir tout de suite la réponse qui est positive. C'est-à-dire qu'entre membres et commission sur le même sujet, c'est une bonne chose d'échanger.

Certains membres ont demandé d'avoir accès à des documents réputés confidentiels. Il y a eu une pré-séance de la commission des Finances, qui est une commission permanente ayant une fonction supérieure de surveillance selon la Loi sur les communes, et Mme Valérie Mausner Leger estime que c'est à cette commission que devrait revenir la demande d'accès à des informations confidentielles.

Elle a une autre question en relation avec l'affaire Télé-Dôle : elle a appris dans la presse que la commune de St-Cergue avait voté un rachat de ses 3 installations de téléskis afin d'avoir la main sur leur domaine. Selon la presse elle a compris qu'il y avait une stratégie touristique propre à St-Cergue qui a fait une étude l'an dernier, non révélée à ce jour. Elle se demande quelle est la vision générale de la politique de St-Cergue par rapport à la stratégie qu'on essaie d'avoir pour la 4 saisons régionale. Elle est allée voir un document public, sur le site de la commune, concernant la stratégie

régionale en matière de tourisme, et a remarqué qu'à la page 10, dans les faiblesses qui sont identifiés, on relève les synergies quasiment inexistantes entre partenaires et acteurs du tourisme et les secteurs peu aménagés, peu sécurisés et peu organisés, comme par exemple la Givrine. Elle a compris depuis qu'on travaille sur Télé-Dôle, que le Codir a vraiment envie de faire les choses de manière très concertées entre les acteurs.

M. Frédéric Mani répond que le sujet évoqué est en discussion dans les commissions et que ce n'est pas l'objet de la séance de ce soir. Les questions des commissions auront une réponse afin que chaque commission puisse étayer un rapport et le présenter pour le Conseil intercommunal du 30 octobre avec toutes les informations qu'elles auront pu collectées.

Mme la Présidente précise sur la partie évoquée sur le secret de fonction que les commissions ont le droit de mettre ce qu'elles ont envie pour le public ou le garder en confidentiel par un vote en interne. Cependant ce qui a été remis à une commission à titre confidentiel par une instance qui est hors de la commission, ne doit pas être partagé avec des tiers.

M. Jacques Tschudin, Rolle, attire l'attention de l'assemblée sur la très belle émission de NRTV, Forum, dans laquelle M. Olivier Riesen, Gland, et M. Olivier Tappy, La Rippe, parlent de Télé-Dôle, ceci en prévision de la préparation de la séance du 30 octobre,

Mme Valérie Issumo, Marchissy, demande si ce n'est pas le bon moment d'étudier à nouveau le fait qu'il y ait des communes qui sont dans le DISREN et des communes qui ne le sont pas ? Par exemple pour Télé-Dôle, mais aussi d'autres sujets dont les montants sont importants. Elle prend pour exemple la commune de Longirod et celle de Marchissy qui est voisine : qui peut dire que l'une et pas l'autre ne profitent de Télé-Dôle ? C'est pour elle un sujet très important sur lequel le Codir devrait se pencher.

M. Frédéric Mani informe que ce sujet va être remis prochainement à l'ordre du jour étant donné que la période DISREN se termine en 2025. L'assemblée devra donc se repositionner par rapport au DISREN, sur sa reconduction ou non et de quelle manière.

M. Olivier Riesen rappelle qu'en page 11 du préavis 43-2024 il est déjà mentionné la relation avec les autres communes hors DISREN.

Prochaines séances : le 30 octobre 2024 et le 11 décembre 2024.

Mme la Présidente rappelle aux commissionnaires de venir signer les rapports.

Mme la Présidente remercie la commune de Chavannes-des-Bois pour le prêt de la salle et pour l'apéritif qui suit.

La séance est levée à 21 h

Au nom du Conseil Intercommunal

La Présidente

Le Secrétaire

Amélie Cherbuin

Marianne Bardel

Signy, le 12.10.2024

PV10.10.2024

7/7